

Image not found or type unknown



Garde enfant apres accord commun

Par **Silvia67**, le **10/11/2009** à **15:45**

Bonjour,rrnrnJe suis divorcée depuis le 8 décembre 2002 et j'ai la garde de mon fils Etienne qui a eu 13 ans cette année avec versement d'une pension alimentaire de 270 € / mois.rnrnEn avril 2008 d'un commun accord le père de mon fils, nous avons procédé à une garde alternée à partir du 1er septembre 2008 et avons déménagé dans la même ville sans passer devant un juge.rnrnDepuis le 31 octobre 2009, mon ex-mari s'est remarié et a déménagé dans une autre ville à 23 kilomètres du lieu où nous habitons mon fils et moi.rnrnPar courrier recommandé AR, je lui ai fait part de la réintégration de notre fils à mon domicile comme le stipulait le jugement de divorce avec versement de la pension.rnrnMon ex mari s'oppose à cette décision.rnrnSuis-je dans mes droits et dois-je repassé devant un juge ?rnrnJe vous remercie par avance pour votre réponse.rnrnCordiales salutations.rnrnSilvia ACEITUNO